

VEYRIER-ENSEMBLE

INDEPENDANT ET SANS PARTI PRIS

Compte rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2026

Bonjour à toutes et à tous ! Nous revoilà pour commenter le dernier Conseil municipal en date, qui s'est déroulé plus calmement que le précédent. Nous en profitons d'ailleurs pour nous excuser de ne pas avoir présenté le Compte rendu du Conseil municipal du 15 septembre. D'entente avec le groupe, nous avons effectivement fait le choix de ne pas le publier.

Pour une dynamique Santé à Veyrier - motion

Notre commune possède de nombreuses infrastructures médicales et agit pour la prévention et la promotion de la santé. Cette motion propose de faire les démarches administratives nécessaires à l'obtention d'un label santé pour Veyrier. En effet, lors des différentes commissions sur le sujet, il s'est avéré que nous possédions déjà tous les critères requis pour le demander. Cependant, au nom de Veyrier-Ensemble, Anne Batardon s'est exprimée ainsi :

« Ce qui fait pencher la majorité de notre groupe, c'est le rapport entre l'effort demandé et ce que le label nous apportera réellement. L'inventaire ne se fera pas tout seul : les communes auditionnées ont parlé d'un travail de quelques mois à deux ans. Or, notre administration est déjà très sollicitée, et le temps consacré à documenter ce qui existe ne sera pas consacré à de nouvelles prestations. [...] Veyrier-Ensemble souhaite donc que cette démarche reste proportionnée, sans surcharger les services, et qu'elle débouche sur des actions concrètes plutôt que sur un simple exercice de communication. »

Toutefois, Veyrier-Ensemble a laissé la liberté de vote à chacun de ses membres.

➔ Motion acceptée par 13 oui, 9 non et 3 abstentions.

Remplacement de la chaudière du réseau de chauffage à distance situé dans l'école de Bois-Gourmand et choix du mode de réalisation par contrat de performance énergétique

À ce jour, la chaudière de l'école de Bois-Gourmand arrive en fin de course, mais la chaufferie n'est plus assez grande pour en accueillir une nouvelle. Il faudra alors attendre la construction du bâtiment parascolaire (reportée à 2027) avant de réfléchir à remplacer les modalités de chauffage.

La Commune étant propriétaire à 51% de cette chaudière, elle a pris en charge jusqu'alors le suivi de son entretien, qui est compliqué et chronophage. Le Conseil administratif propose donc de changer son modèle d'exploitation en se déchargeant de l'installation, la gestion et la maintenance de la chaudière. Ces tâches incomberaient à une entreprise privée, mandataire sur 20 ans. Comme cette chaudière alimente l'école et le voisinage, un abonnement sera proposé aux copropriétaires pour continuer d'en bénéficier.

Le groupe Le Centre a proposé deux amendements : l'un sur l'utilisation de plaquettes de bois comme combustible de la chaudière, et l'autre sur l'intégration dans un cahier des charges de la provenance, la distance de transport et l'impact environnemental. Néanmoins, le groupe PLR a remis en question la légalité de tels amendements. De plus, le contenu du deuxième amendement répète ce qui a déjà été prévu en commission. A ce propos, voici ce que Joël Jousson (V-E) déclare :

« Le groupe Veyrier-Ensemble n'entend pas faire de commentaire sur le choix d'établir un appel d'offre en contracting pour la nouvelle chaufferie alimentant le CAD (chauffage à distance) de Bois-Gourmand, car cela relève de la responsabilité du CA.

De plus, la différence de coût est significative, 180'000.-/an pour la version en contracting et 160'000.- auxquels il faut ajouter 50'000.- d'amortissement sur 30 ans pour une réalisation communale.

Par contre, Veyrier-Ensemble a tenu à exprimer en commission son souhait de conserver une installation à plaquette de bois, idéalement issu de nos forêts communales, et non pas une installation à pellets dont la plus grande quantité arrivant sur le marché suisse vient de Pologne.

Nous avons été rassurés, tant les propos de l'ingénieur mandaté que par ceux de l'avocat conseil.

Pour le pellet, son indexation sur le prix du mazout fait que son prix est beaucoup plus élevé que les copeaux de bois déchiquetés.

De plus sa fabrication et son transport occasionnent une quantité d'hydrocarbure importante contrairement au circuit court du copeau de bois.

Si l'appel d'offre en AIMP ne peut spécifier que le bois soit issu de nos forêts communales, il nous a été confirmé qu'un critère de proximité pourra être introduit dans l'appel d'offre.

Dès lors, pour un prix qui sera très certainement très concurrentiel, nous pourrions probablement conserver Forêt Genève ou un autre fournisseur genevois pour l'approvisionnement du combustible.

Nous voulons également rappeler ici que la Commune de Veyrier a sur son territoire environ 80 hectares de bois, et qu'elle en possède le 10 % soit 8 hectares.

Et que par une exploitation raisonnable de nos forêts, nous en assurons ainsi son entretien.

Veyrier-Ensemble a choisi de faire confiance à son CA, acceptera le rapport et la proposition d'un appel d'offre en contracting pour alimenter le CAD de Bois-Gourmand.

Mais nous n'entrerons pas en matière sur un amendement imposant une alimentation par plaquette de bois, le risque d'un recours par un contractant n'utilisant que les pellets étant trop important et retarderait d'une bonne dizaine de mois l'adjudication. »

- ➔ Le premier amendement est refusé par 13 non, 10 oui et 2 abstentions.
- ➔ Le deuxième amendement est refusé par 12 non, 10 oui et 2 abstentions.
- ➔ La délibération est acceptée par 19 oui et 6 abstentions.

Proposition des conseillers municipaux

« GeniArve » - Pour un rafraîchissement écologique des nouveaux quartiers de Veyrier — projet de postulat

Ce projet vise à investir dans des dispositifs de récupération de l'eau de l'Arve pour l'utiliser comme source de refroidissement des bâtiments, afin de lutter contre les épisodes de forte chaleur. Les groupes Le Centre et PLR questionnent la possibilité de sa mise en œuvre. Pour eux, cela dépend des autorités cantonales. De plus, le groupe PLR pointe que les études faites à ce sujet mettent en exergue les difficultés techniques de mise en œuvre.¹

Veyrier-Ensemble propose de renvoyer ce postulat en commission Energie et Environnement, afin de développer la discussion autour de ce sujet présentant un enjeu écologique important.

- ➔ Renvoi en commission Energie et Environnement accepté par 13 oui et 12 non.

Utilisation des terrains de sport de la commune de Veyrier — projet de motion

L'objectif de cette motion est de revoir et affiner le règlement qui permet aux autorités d'attribuer les terrains de sport communaux, comme les stades de football. Par la voix de Céline Séverin-Forfait, Veyrier-Ensemble estime que les objectifs sont légitimes et méritent d'être examinés. Toutefois, nous nous sommes interrogés sur le timing de cette motion, étant donné que l'évolution des infrastructures sportives de notre commune bat son plein (Grands-Esserts, transformation du terrain de football du village en terrain synthétique...). Dès lors, il semblerait préférable d'attendre que ces infrastructures soient réalisées, ou que leur mise en service puisse être concrètement anticipée, afin de disposer d'une vision d'ensemble des besoins et des possibilités. Veyrier-Ensemble a tout de même proposé de discuter de cette motion au sein de la commission Administration et sécurité, afin

¹ <https://ge.ch/sitg/RDPPF/RDPPF-AMENAGEMENT/PLQ/30008CET.pdf> (Point 2.2.7)

d'identifier les besoins réels, les enjeux et de déterminer le moment le plus opportun pour envisager d'éventuelles adaptations réglementaires.

➔ Le renvoi en commission Administration et sécurité a été approuvé par 18 oui et 3 abstentions

Voilà ce qu'il en est du dernier Conseil municipal. N'hésitez pas à continuer de suivre l'activité de Veyrier-Ensemble dans les prochains comptes rendus !

Meilleures salutations,

Pour le groupe, Paul Germain



Suivez-nous !   @veyrier.ensemble

Notre site internet :

